

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement Assurance vie Responsable et Solidaire. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Le produit

Assurance vie Responsable et Solidaire est un contrat collectif d'assurance vie multisupport à adhésion individuelle et facultative à versements libres.

Il est conçu et géré par MAIF VIE, filiale assurance vie de MAIF, société anonyme au capital de 122 000 000 €, RCS Niort 330 432 782, 50 avenue Salvador Allende, CS 90000, 79029 Niort cedex 9. Entreprise régie par le Code des assurances.

Contactez-nous sur www.maif.fr ou au 05 49 04 49 04.

Les organismes régulateurs sont : l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 1^{er} octobre 2021.

En quoi consiste ce produit ?

TYPE :

Assurance vie Responsable et Solidaire est un contrat d'assurance sur la vie à capital variable. Le contrat contient plusieurs compartiments d'investissement :

- Un compartiment en euros adossé à l'actif général de MAIF VIE, compartiment investi essentiellement en obligations avec un taux d'intérêt minimal garanti chaque année. Ce taux garanti est complété en fin d'année d'une participation aux bénéfices pour constituer le taux d'intérêt réellement servi sur ce support ;
- Des compartiments en unités de compte adossés à des supports financiers investis sur les marchés financiers.

OBJECTIFS :

Assurance vie Responsable et Solidaire permet de vous constituer un capital ou un complément de revenus au moyen de versements libres, ponctuels et/ou programmés sur des supports d'investissements diversifiés (fonds euros et accès aux marchés financiers). La durée de l'adhésion est de 8 ans à compter de la date d'effet de l'adhésion. Elle est renouvelée au-delà par tacite reconduction, sans formalité. Vous avez la possibilité d'y mettre fin de façon anticipée (rachat total du contrat) sans pénalité contractuelle. Le rachat est soumis à la fiscalité en vigueur au moment du dénouement du contrat.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS :

- Pour une gestion simple de votre épargne, trois formules de gestion entièrement pilotées par MAIF VIE : la formule Projets personnels (avec une répartition constante entre les fonds), la formule Projets de vie (avec une répartition évolutive des fonds en fonction de l'âge de l'adhérent) et la formule Gestion déléguée (avec répartition évolutive des fonds dans le respect du mandat de gestion). Chaque formule est constituée de plusieurs profils d'épargnant définis en fonction de l'appétence au risque de l'adhérent.
- Pour une gestion personnalisée de votre épargne, la formule Gestion libre vous permet de répartir vos versements et votre épargne entre les différents compartiments d'investissement proposés par votre contrat.

PRESTATIONS D'ASSURANCE :

Assurance vie Responsable et Solidaire comprend deux garanties principales indissociables :

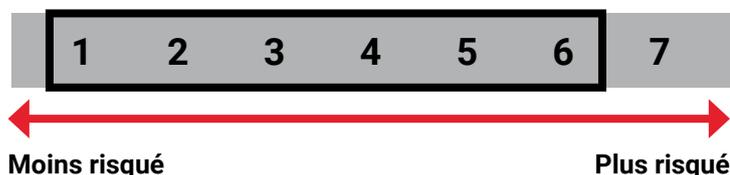
- Une garantie en cas de vie qui permet la constitution d'une épargne (valeur de l'adhésion) qui sera versée à l'adhérent au terme de l'adhésion ou au moment du rachat ;
- Une garantie en cas de décès qui prévoit le versement de l'épargne ainsi constituée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par l'adhérent si celui-ci décède en cours d'adhésion. Une garantie complémentaire en cas de décès permet, sous certaines conditions, le versement d'un capital supplémentaire en euros.

TERME DU CONTRAT :

Ce produit est souscrit pour une durée de 8 ans et prendra fin en cas de rachat total ou en cas de décès de l'assuré.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans et il permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit entre les classes de risque allant de 1 à 6, c'est-à-dire une fourchette allant d'une classe de risque basse à une classe de risque élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent entre un niveau faible et un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à payer en soit affectée.

La majorité des supports d'investissement ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Pour chaque support d'investissement, le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance du support.

Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si MAIF VIE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur précisé ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations Clés (ou aux Documents d'Information Clé pour l'Investisseur) spécifiques aux supports d'investissement du produit pour connaître plus précisément le niveau de risque associé à chacun d'entre eux, que vous pouvez trouver à l'adresse indiquée dans la section « Autres informations pertinentes ».

Scénarios de performance

La performance du produit dépend du choix de vos supports d'investissement. Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations Clés (ou aux Documents d'Information Clé pour l'Investisseur) spécifiques aux supports d'investissement choisis.

Que se passe-t-il si MAIF VIE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Lorsqu'une société d'assurance est en difficulté, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), qui contrôle le secteur de l'assurance, la place sous surveillance et lui enjoint de prendre toutes les mesures appropriées pour restaurer sa situation financière. Si, malgré tout, une société d'assurance ne parvenait pas à redresser sa situation et à honorer ses engagements à 100 %, l'Autorité de Contrôle peut saisir le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP) afin de protéger les assurés. La société concernée en informe chaque assuré. Le FGAP indemnise l'ensemble des épargnants de la société concernée à hauteur de 70 000 € par personne.

Que va me coûter cet investissement ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Le tableau présente les coûts cumulés liés au produit lui-même pour trois périodes de détention en supposant un investissement de 10 000 €. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires (détaillés dans le tableau « Décomposition des coûts »). Les chiffres présentés sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Versement net de 10 000 euros	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux (euros)	de 224 euros à 485 euros	de 442 euros à 1 848 euros	de 726 euros à 4 819 euros
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	de 2,24 % à 4,85 %	de 1,12 % à 3,65 %	de 0,94 % à 3,45 %

Vous retrouverez le détail des coûts propres à chaque support dans leurs documents d'informations respectifs.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur la performance du produit à la fin de la période de détention minimum recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels annualisés	Coûts d'entrée	de 0,19 % à 0,20 %	Ces coûts correspondent aux frais liés à l'ouverture du produit et incluent les coûts d'entrée liés aux supports d'investissement sous-jacents. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. Il se peut que vous payiez moins. Ceux-ci incluent les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00 %	Ces coûts correspondent aux coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'issue de la période de détention minimum recommandée.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	de 0,00 % à 0,21 %	Ces coûts correspondent aux coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents.
	Autres coûts récurrents	de 0,75 % à 3,04 %	Ces coûts correspondent aux frais de gestion prélevés chaque année pour gérer votre contrat et aux frais de gestion des supports d'investissement sous-jacents.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	Les unités de compte proposées dans le contrat peuvent comporter des coûts accessoires. Ils sont détaillés dans les DICI des unités de compte concernées.	Ces coûts correspondent aux commissions liées aux résultats et sont prélevés sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence. Il s'agit des commissions appliquées par la Société de Gestion du support d'investissement. Le cas échéant, elles sont indiquées dans le « Document d'Informations Clés » ou le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » du support d'investissement. Elles sont appliquées en supplément des frais de gestion.
	Commissions d'intéressement		Ces coûts correspondent aux commissions d'intéressement. Il s'agit des commissions appliquées par la Société de Gestion d'un support d'investissement au contrat d'assurance lorsque ce fonds atteint une performance supérieure à un niveau déterminé. Dans le cas où ces commissions sont appliquées, elles sont indiquées dans le « Document d'Informations Clés » ou le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » du support d'investissement. Elles sont appliquées en supplément des frais de gestion.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention minimum recommandée : 8 ans.

La durée de détention minimum recommandée est de 8 ans à compter de l'adhésion.

Vous avez la possibilité de récupérer à tout moment tout ou partie de votre épargne de façon anticipée (rachat partiel ou total) sans pénalité contractuelle. Le rachat est soumis à la fiscalité en vigueur au moment du dénouement du contrat.

Vous pouvez renoncer au contrat dans un délai de 30 jours à compter de la date à laquelle vous êtes informé que le contrat est conclu. La renonciation entraîne la restitution par l'assureur de l'intégralité des sommes versées (sous réserve de leur encaissement préalable).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de mécontentement relatif à votre adhésion, le Service Réclamations de MAIF VIE prend en charge votre réclamation pour vous donner une réponse dans les meilleurs délais. Vous pouvez le joindre :

- par courrier : Service Réclamations de MAIF VIE, 50 avenue Salvador Allende, CS 90000, 79029 Niort cedex 9
- par courriel : reclamations.maifvie@maif.fr
- par téléphone : 05 49 04 49 04 de 8 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi et de 9 h à 13 h le samedi.

Autres informations pertinentes

Tous les Documents d'Informations Clés du contrat et des unités de compte sont disponibles sur le site maif.fr.

Le Document d'Informations Spécifiques du fonds en euros est disponible sur le site maif.fr.

Liste des unités de compte présentes dans le contrat :

- Choix Solidaire
- DNCA Invest - Beyond Alterosa
- Insertion Emplois Dynamique
- LBPAM ISR Obli Moyen Terme
- MAIF Actions Climat
- MAIF Impact Social
- MAIF Rendement Vert
- Mirova Euro Green & Sustainable Bond Fund
- NN Patrimonial Balanced European Sustainable
- Ostrum SRI Cash A1P1
- PERIAL Euro Carbone
- Sextant France Engagement
- Sycomore Sustainable Tech
- Triodos Global Equities Impact Fund

